



**Public :**  
Responsable RH,  
Dirigeants,  
Représentant du  
personnel (DS et CSE),  
Juristes en droit social.



**Prérequis :** aucun



**Durée :** 5 jours



**Lieu :** dans nos locaux ou dans  
les vôtres



**Prix :**  
Inter : 450 €  
TTC/jour/personne  
pauses et déjeuner inclus  
Intra : Nous contacter



**Méthode et moyens  
pédagogiques fournis :**  
Livret de support de cours  
sur le rôle, les missions et  
le fonctionnement du CSE,  
rédigé par une juriste  
Supports de formation  
projetés  
Exposés théoriques  
Étude de cas



**Outils et techniques  
utilisées :**  
Apports théoriques et  
opérationnels  
Cas pratiques s'appuyant  
sur des exemples concrets  
en corrélation avec les  
réalités professionnelles  
vécues par les stagiaires  
Mise en situation  
Quiz/ QCM



**Formateur :**  
Juriste en Droit Social ;  
Relation Collective ;  
Droit des Affaires et des  
Entreprises (Comptable,  
Fiscal et Financier).

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Intégrer les principes clés du droit du travail
- Maîtriser les problématiques récurrentes en droit social
- Utiliser efficacement les ressources et outils juridiques disponibles

## PROGRAMME DE LA FORMATION :

### **MODULE 1 : Introduction au droit du travail**

- Définition du droit du travail
- Champ d'application et domaines couverts
- Les principales sources du droit du travail (lois, accords collectifs, usages...)

### **MODULE 2 : Les notions essentielles à maîtriser :**

- L'accord de branche et ses impacts
- L'ordre public : ce qui ne peut être contourné
- Le principe de faveur : la hiérarchie des normes en droit du travail
- Les règles supplétives : leur application en l'absence d'accord

### **MODULE 3 : La formation du contrat de travail et ses enjeux :**

- La discrimination au travail : prévention et sanctions
- La période d'essai : cadre juridique
- Le règlement intérieur : obligations, mise en place et application





#### **Notre approche pédagogique :**

**Co-construction des nouveaux savoirs et savoir-faire afin de définir les meilleures pratiques professionnelles ;**  
**Illustration des apports du formateur par des séquences pédagogiques variées permettant aux participants de travailler de manière collaborative en s'appuyant sur leurs connaissances et expériences ;**  
**Co-construction des outils pour en assurer une meilleure appropriation.**



#### **Points forts de la formation :**

**Transmission d'une méthode rigoureuse, validée et innovante destinée à tous les acteurs de la prévention des RPS ;**  
**Formation complète animée par un consultant spécialisé dans l'accompagnement de prévention des risques professionnels ;**  
**Outils d'analyse remis aux participants au cours de la formation afin de les guider dans leur démarche d'analyse et de prévention (grilles d'analyse, questionnaires d'enquêtes...)**



#### **Modalités d'évaluation :**

**Théorique : QCM**  
**Pratique : Évaluation sommative**



#### **Dispositif de suivi d'exécution de la formation et de l'évaluation des résultats :**

**Feuilles de présence ;**  
**Formulaires d'évaluation de la formation ;**  
**Attestation de fin de formation**  
**Questionnaire de satisfaction.**

## **MODULE 4 : La procédure devant le Conseil des Prud'hommes**

- Composition et rôle du Conseil
- Compétence et types de litiges traités
- Les délais de prescription

